Charte d'engagements pour le 1er quartier d'affaires post-carbone sur le territoire de Paris La Défense

La présente Charte définit les efforts concertés et les engagements réciproques des acteurs du territoire de Paris La Défense pour avancer conjointement vers un futur décarboné.

Etablissement public local réunissant les compétences d'aménagement, de gestion, d'animation et de promotion du territoire, Paris La Défense a fixé un nouveau cap stratégique et ambitionne de faire du territoire le premier quartier d'affaire post-carbone de niveau mondial. L'établissement porte l'engagement transversal de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre (GES) territoriales d'ici 2030 par rapport à 1990.

Face à l'urgence climatique, qui se manifeste désormais avec toujours plus d'intensité dans le monde comme sur le territoire de Paris La Défense, cet objectif implique une transformation en profondeur des pratiques, l'expérimentation et la généralisation à moyen terme de nouveaux modes de vie, de travail, de construction, de déplacement et de consommation.

Cette ambition suppose des choix individuels et collectifs résolus, et nécessairement concertés et coordonnés, de la part de l'ensemble des parties prenantes du territoire.

En s'assemblant au sein d'une Charte d'engagements mobilisant et rassemblant tous les acteurs volontaires (acteurs de l'immobilier et propriétaires des tours, occupants des bâtiments, commerçants et fournisseurs de services du territoire, Paris La Défense, ainsi que les collectivités et l'Etat) qui composent et donnent vie au territoire de Paris La Défense, les signataires souhaitent :

- Engager un mouvement de décarbonation des activités à l'échelle du territoire de La Défense ;
- Expérimenter et mettre en place de nouvelles pratiques et en partager les retours d'expériences ;
- Contribuer ensemble aux objectifs territoriaux d'atténuation, d'adaptation et de solidarité en définissant chacun sa propre feuille de route ;
- Faciliter leur pilotage en rendant accessibles un nombre limité d'indicateurs stratégiques.

Cette Charte repose sur des leviers d'action clés, adaptés à chaque catégorie d'acteurs signataires :

1- **S'engager sur une performance carbone globale**
   1. Définir une trajectoire carbone compatible avec l'objectif territorial de réduction des émissions de GES
   2. S'aligner sur les labels ou certifications de pointe

2- **Mobiliser les outils indispensables pour faire émerger un monde post-carbone**
   3. Former et mobiliser les parties prenantes autour du défi climatique
   4. Décarboner les usages au sein du territoire en alliant efficacité et sobriété
   5. Décarboner les cycles de matériaux et œuvrer à la sobriété énergétique
   6. Anticiper la nécessaire adaptation aux évolutions du climat
   7. Construire un territoire plus juste et solidaire pour renforcer l'acceptabilité des évolutions sociétales vers une société post-carbone désirable

3- **Mesurer et améliorer la performance collective**
   8. Evaluer et transmettre la performance carbone des activités
   9. Participer à la dynamique collective de la Charte

Paris La Défense et l'ensemble des signataires s'engagent à faire connaître et à faire respecter l'esprit et la lettre de cette Charte dans leur structure interne ainsi qu'auprès des prestataires et sous-traitants intervenant au sein du territoire de La Défense.

Principes fondateurs de la Charte

1. Le territoire post-carbone comme horizon à définir conjointement

Le territoire « post-carbone » offre aux usagers et habitants une meilleure résilience et de l'équité face aux défis du changement climatique, des pressions énergétiques et économiques. Elle s'articule autour de la convergence de quatre piliers : la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, l'autonomie énergétique et la sortie des énergies fossiles, l'adaptation au changement climatique et le développement urbain durable. Il s'agit d'un horizon souhaitable et nécessaire pour orienter les choix individuels et collectifs.

Si cette vision reste encore en grande partie à inventer et offre de nombreuses opportunités d'innovation et d'expérimentation, elle s'appuie sur quelques convictions fortes :

1) La société post-carbone est une société dans laquelle la ville, son fonctionnement, et l'aménagement du territoire doivent être repensés : elle implique de nouvelles manières de produire, de s'alimenter, de se déplacer, de travailler, de se divertir, de construire... Elle met en jeu un nouveau mix énergétique, mais aussi des efforts d'efficacité et de sobriété énergétique, un plus fort recours aux ressources locales, et des réflexions approfondies sur les usages, sur la création et la répartition de valeur, sur la définition du développement économique et humain.

2) Le travail de préfiguration d'une société post-carbone passe donc non seulement par des solutions d'ordre technique (technologies, efficacité énergétique, etc.) mais aussi par une reconfiguration des rapports sociaux et économiques. Les enjeux de cohésion sociale et de solidarités doivent impérativement être intégrés aux efforts afin que la sobriété et la décarbonation aillent de pair avec l'humain et la justice sociale.

L'émergence de la société post-carbone exige aussi de nouvelles modalités de coopération entre acteurs des territoires pour se mettre en capacité, à terme, de contribuer ensemble à la neutralité carbone globale et d'adapter le territoire au changement climatique déjà à l'œuvre. La notion de « société post-carbone » a fait l'objet de réflexions antérieures pouvant inspirer l'action[1].

2. Des engagements ciblés et différenciés, co-construits et évolutifs

Afin de renforcer la transition du territoire vers le post-carbone, la Charte définit pour les différentes catégories de signataires des engagements correspondant à leurs métiers ou activités sur le territoire.

La Charte distingue ainsi quatre catégories de signataires :

- Paris La Défense, aménageur, gestionnaire et animateur du territoire ;
- Les acteurs de l'immobilier (propriétaires, développeurs) dont l'activité génère des émissions liées à la construction, la rénovation, des consommations notamment énergétiques liées à l'exploitation des bâtiments ainsi que des flux, des déchets ;

[1] ADEME, Repenser les villes dans une société post-carbone, 2014.
PUCA, Penser la métropole post-carbone et la faire, 2022

- Les occupants (entreprises installées sur le territoire, établissements d'enseignement supérieur, associations) et les acteurs intervenants sur le territoire (organisateurs d'événements, etc.) qui, par leurs activités, engendrent des déplacements, de la consommation (énergétique, alimentaire, etc.) et des déchets localement ;
- Les commerçants, les fournisseurs et les prestataires de biens et services aux acteurs du territoire, qui génèrent également des flux de personnes, de marchandises et de déchets de et vers le territoire ;

Les exigences inscrites dans la Charte constituent des engagements volontaires de la part des signataires, complémentaires au cadre légal et réglementaire en vigueur.

La Charte associe également l'Etat et ses représentants territoriaux, ainsi que les collectivités locales du territoire, qui portent des politiques et des initiatives propres à soutenir les engagements des signataires de la Charte.

La diversité des acteurs mobilisés et des leviers d'actions à leur disposition plaide pour un travail de co-construction dans la définition des exigences de la Charte pour chaque type d'acteur. Ces attendus doivent évoluer et se faire plus exigeants, à mesure que les pratiques s'améliorent et que le mouvement vers les organisations post-carbone s'amplifie. Les niveaux d'engagements donneront lieu à une révision biennale en concertation avec les signataires les plus engagés.

3. Domaines d'engagement et nature des exigences de la Charte

Les engagements des signataires s'articulent autour de quelques domaines prioritaires :

- Performance carbone globale : engagements autour d'objectifs de résultats portant sur la trajectoire carbone et sur l'obtention de labellisation ou de certification attestant de l'engagement climatique des acteurs ;

- Moyens à mettre en œuvre : engagements autour du déploiement d'un certain nombre de moyens visant à faire évoluer les pratiques, sur des domaines variés : formation et mobilisation des parties prenantes, décarbonation des usages (mobilités, alimentation, etc.), adaptation au changement climatique, solidarités et cohésion sociale, sobriété énergétique et décarbonation des cycles de matériaux ;

- Transparence et reporting : engagements autour de l'établissement et de la communication de mesures de l'impact carbone des signataires.

Dans chacun de ces domaines, la Charte définit des objectifs et des exigences à remplir par les signataires. Ces objectifs sont :

- Liés à la modélisation de la trajectoire carbone du territoire et à l'atteinte de l'objectif de division par 2 des émissions de GES à l'échelle du territoire d'ici 2030 par rapport à 1990 ;
- Précis quant au résultat à atteindre ;
- Mesurables et évaluables afin d'alimenter la connaissance du territoire de Paris La Défense, de quantifier les impacts avérés des actions menées, et d'apporter d'éventuels ajustements.

La Charte définit par ailleurs, pour chaque catégorie d'acteur et pour chaque domaine d'exigence, un niveau d'engagement « socle » à respecter comme condition d'adhésion à la Charte ainsi qu'un ou

plusieurs engagements de niveau « avancé », plus ambitieux, permettant de guider la progression vers davantage d'impact et de décarbonation. Parmi les engagements de niveau « avancé », les signataires peuvent s'engager au choix sur un ou plusieurs engagements énoncés dans la Charte, ou proposer d'autres engagements à la condition qu'ils soient mieux-disants par rapport au niveau « socle » et présentent un caractère systématisé dans leurs pratiques.

Chaque signataire peut ainsi déterminer son niveau d'ambition et d'engagement dans les différents domaines d'action.

4. Collaborations entre les acteurs du territoire

La Charte est une démarche fondamentalement coopérative, visant à favoriser les échanges de bonnes pratiques et la construction d'une culture commune des sujets post-carbone. Elle vise à favoriser les synergies entre acteurs locaux pour améliorer globalement les pratiques et accélérer la concrétisation du territoire post-carbone.

Dans le cadre de l'animation de la Charte, des groupes de travail thématiques ou des ateliers coopératifs peuvent être initiés, sous la responsabilité partagée des signataires volontaires et de Paris La Défense. Tout signataire peut proposer la création d'un tel groupe de réflexion dans le cadre de la Charte.

Afin de définir, de renforcer et d'honorer les engagements pris dans le cadre de la présente Charte, les signataires sont encouragés à s'associer aux ONG et associations du territoire, et à mettre en œuvre des processus collaboratifs et participatifs qui faciliteront la bonne mise en œuvre de leurs engagements sur le territoire (participation citoyenne, association des parties prenantes internes ou externes, etc.).

5. Expérimentations sociétales, économiques, juridiques ou technologiques

La société post-carbone reste un horizon à définir et dont les modalités d'organisation se créeront à mesure des innovations et des expérimentations sur le terrain. Le territoire de La Défense a vocation à devenir un territoire privilégié d'expérimentation de nouvelles manières de construire, d'habiter, de travailler, de vivre.

Au-delà des engagements formels inscrits dans la Charte, les signataires sont encouragés à se placer dans une dynamique d'innovation et de coopération pour inventer, expérimenter et déployer ensemble des modes d'organisation ou de production plus sobres, moins émissifs en GES, ou favorisant l'acceptabilité des transformations.

6. Pilotage participatif

Au sein de la communauté des signataires, le Comité Paris La Défense Post-Carbone réalise un suivi de l'animation, de l'accompagnement des signataires et de la mise en oeuvre et de la révision des engagements. Ce Comité, constitué des signataires appartenant aux différentes catégories, a pour vocation d'aider Paris La Défense à intégrer les différentes attentes dans le pilotage de la Charte.

Le Comité organise au moins une fois par an à partir de la signature de la présente Charte, une réunion d'avancement pour évaluer les premiers retours d'expérience, valoriser les projets ou initiatives

vertueuses, échanger sur l'évolution potentielle des exigences (en tenant compte du contexte réglementaire et de la volonté partagée des signataires) ainsi que le périmètre des partenaires.

7. Rôle de l'établissement Paris La Défense

Dans le cadre de la présente Charte, l'établissement public de Paris La Défense s'engage à :

- appliquer la Charte en respectant ses engagements propres, définis en Annexe 1 et en en transcrivant les exigences dans ses marchés et appels d'offre ;
- faire connaître la Charte auprès de l'ensemble des acteurs du territoire et animer la dynamique de progrès dans la durée ;
- communiquer sur la Charte, les acteurs engagés et les résultats obtenus (rubrique dédiée de son site, publications institutionnelles, réseaux sociaux, etc.) ;
- faciliter l'atteinte des objectifs des autres signataires, notamment en mettant à leur disposition des ressources pour les accompagner dans leurs engagements : retours d'expériences, boîte à outils, documentation, etc. ;
- mettre à disposition des signataires un kit de communication à destination des collaborateurs et des parties prenantes ;
- valoriser et coordonner les expérimentations (techniques, organisationnelles, sociales) portées par les acteurs du territoire en faveur de l'émergence du territoire post-carbone ;
- piloter un monitoring du territoire post-carbone, fondé sur le suivi des indicateurs consolidés (analyse par projet et données territoriales). Ce suivi sera partagé et tenu à jour pour permettre la mutualisation des données sur le territoire.

8. Engagements des signataires

Dans le cadre de la présente Charte, les signataires s'engagent à :

- appliquer la Charte en atteignant les objectifs « socle » et « avancés » sur lesquels ils se sont engagés (définis en Annexe 2) ;
- faire vivre la Charte en contribuant activement aux différentes réunions et GT et en partageant les expériences, expérimentations innovantes et bonnes pratiques ;
- rendre compte une fois par an au Comité La Défense Post-Carbone, de l'avancement dans la tenue des engagements ;
- mettre en avant leur participation active à la Charte, en particulier physiquement sur leurs sites d'implantation sur le territoire de La Défense.

En cas de manquement à ces engagements, un signataire ne pourra se prévaloir de son adhésion à la présente Charte pour justifier de son action en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique.

Annexe 1 – Engagements de PARIS LA DEFENSE

Engagements de PARIS LA DEFENSE au titre de ses missions d'aménageur, gestionnaire, fédérateur du quartier	
Objectifs de résultat	
Performance carbone et trajectoire de réduction	Etablir et piloter une trajectoire de réduction des émissions de GES afin de diviser par 2 les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à l'échelle territoriale et des activités de l'établissement d'ici 2030 (selon la méthodologie SNBC), avec une référence intermédiaire en 2019.
Labellisation	Démarche de labellisation systématique sur les opérations d'aménagement (éco-quartier, Quartier Durable Francilien, Quartier Energie Carbone, BBCA Quartier, HQE aménagement, etc.)
Objectifs de moyens	
Formation et mobilisation des parties prenantes	S'assurer de la formation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climat (déploiement de la fresque du climat, animation économie circulaire, etc.) Mobiliser l'ensemble des acteurs volontaires du territoire autour des enjeux climat et de l'objectif territorial de définition d'un territoire post-carbone et contribuer à développer la sensibilisation à l'échelle territoriale (challenge CUBE, démarche Can B, Etats généraux de la transformation des tours, programme spécifique déclinable pour les acteurs intéressés etc.) Organiser des événements à La Défense contribuant à la sobriété et/ou à la sensibilisation aux thématiques "post carbone" et intégrer de la sensibilisation dans les évènements existants (consigne solidaire, ...)
Décarbonation des usages	Encourager les mobilités douces : - Amélioration continue des conditions d'utilisation du vélo sur le territoire : . développement du maillage cyclable, aménagements pour les cycles dans le cadre de la modernisation des tunnels, aménagements pour les cycles dans le cadre de la modernisation des voies couvertes, mise en œuvre de façon coordonnée avec les collectivités le schéma de maillage prévoyant une mise en service de 2,5 km de pistes cyclables d'ici 2024 et de 15,8 km d'ici 2032 . amélioration des 2000 places de stationnement vélo sur l'espace public à La Défense, des 630 places sécurisées dans les parkings et de la signalétique, accès simplifiés à des parkings à vélo, intégration de stations Velib (objectif de déploiement de 1200 Velib à compter de 2024) - Renforcement de l'accessibilité de tous moyens de transports aux espaces publics / contribution à la qualité et lisibilité des parcours depuis les points d'arrivée en transports (en commun, taxi, VTC) : aménagement de l'aire de dépose - reprise des taxis de Coupole, aménagement des espaces publics aux abords des nouvelles sorties Eole, ... - Développement de la marchabilité - Optimisation/ rationalisation de l'offre de stationnement véhicules et initiatives pour encourager au changement d'usage - Implanter les bornes jusqu'au maximum des capacités de chacun des sites : quintupler le nombre de bornes de recharge publiques dans les parkings d'ici 2030 (200 bornes aujourd'hui), en donnant la priorité aux bornes publiques et intégrant un service de charge rapide (jusqu'à 150 kW). - Accompagner le dimensionnement et optimisation des bornes privatives dans un objectif de mobilité propre et partagée. - Conduire une étude prospective des besoins et des potentiels en fonction des infrastructures électriques et des normes en vigueur, déployer la communication associée pour promouvoir l'usage du véhicule électrique. - Amélioration du fonctionnement logistique du dernier kilomètre Accélérer le tri et la réduction des déchets ménagers et de chantier. Mettre en place des actions de réduction des emballages à usage unique. Amplifier les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en prenant part à l'association la Défense des Aliments.

	Elaborer une politique d'achats durables pour les marchés publics passés par l'Etablissement.
Sobriété énergétique et décarbonation des cycles de matériaux	Mettre en place et animer avec l'IFPEB le concours Economies d'énergie Cube avec une ligue à l'échelle du territoire. Contribuer à bâtir de la visibilité sur les perspectives du réseau de chaleur et de froid du territoire en alimentant la concertation et l'étude sur le schéma directeur du réseau de chaleur et de froid du territoire engagé et piloté par Generia. Réaliser une étude de métabolisme urbain et intégrer l'économie circulaire dans les projets *(objectif à venir en fonction de l'étude en cours)* Réaliser un bilan carbone en amont (conception) des opérations d'aménagement/espaces publics pour connaître les postes impactants, les réduire et assurer un suivi pendant la réalisation. Systématiser les exigences environnementales dans les consultations en intégrant les objectifs carbone, énergie, biodiversité... cohérents avec la trajectoire carbone. Contribuer à développer les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) portant sur les matériaux bas carbone afin de faciliter leur prise en compte dans la RE2020. Établir des prescriptions et accompagner les projets pour que soit incorporé dans les quatre ans à venir (à compter de 2023) 10% en masse de matériaux biosourcés par m² dans les opérations de construction ou de rénovation réalisées sur le territoire et garantir que 30% du bois utilisé provient de sources françaises, conformément aux engagements du Pacte Bois Biosourcés. Mettre en place les Etats généraux de la transformation des tours afin d'inciter à la rénovation et à la transformation, et de trouver collectivement des solutions aux freins rencontrés.
Adaptation au changement climatique	Intégrer une thématique « Climat et adaptation » dans le baromètre sur la perception du quartier (qualité de vie, etc.). Favoriser la nature en ville : développer la trame verte et bleue à l'échelle du quartier, en connexion avec le grand territoire notamment par la **création de 20 ha d'espaces verts publics d'ici à 2032 sur l'ensemble du territoire** (aménagement des berges de Seine à Puteaux et Courbevoie en lien avec le Département, aménagement du parc Gallieni à Puteaux, extension du parc Diderot à Courbevoie, végétalisation de la phase 2 de la place Carpeaux, création de 3 espaces verts majeurs dans les Groues, Seine Arche à Nanterre et Charlebourg à La Garenne-Colombes) Etablir un plan d'adaptation au dérèglement climatique et de végétalisation du territoire : par exemple, mettre en place un chemin des parcs à l'échelle du territoire de l'Esplanade au Parc du Chemin de l'Ile, ainsi qu'un parcours à l'ombre. Accompagner les acteurs économiques dans leurs actions visant à réduire les consommations d'énergie des bâtiments ou à améliorer leur capacité d'adaptation, par exemple en facilitant l'accès à des volumes complémentaires ou à des occupations temporaires pour la rénovation dans le respect de la trajectoire carbone annuelle et d'une offre cohérente.
Solidarités et cohésion/acceptabilité sociale	Favoriser l'insertion par l'économique de publics éloignés de l'emploi ; intégrer la dimension sociale dans 30% des marchés avec l'objectif de tendre vers une cible de 5% d'heures d'insertion dans les contrats de travaux et de 10% d'heures d'insertion dans les marchés de services. Recentrer l'activité immobilière de Paris La Défense autour des dimensions sociale et environnementale. Mettre en place un usage transitoire et temporaire de certains fonciers/bâtiments en faveur d'acteurs de l'ESS ou engagés sur la réduction de l'impact environnemental. Mettre en place une politique d'attractivité ainsi qu'un programme pour constituer et fédérer une communauté d'entreprises engagées (Paris La Défense Can B).

Transparence et reporting	
Transparence et reporting carbone	Communiquer sur le bilan carbone à l'échelle de l'entreprise Paris La Défense et le mettre à jour à intervalle régulier ainsi qu'au niveau territorial. Partager la trajectoire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et ses mises à jour régulières.

Organisme signataire : PARIS LA DEFENSE
Représenté par *(nom, prénom) PIERRE-YVES GUICE,*
agissant en qualité de DIRECTEUR GENERAL

Fait à Paris La Défense, le jj/mm 21.07.2023

Signature



En présence de :

Generia
représenté par
agissant en qualité de

Fait à , le jj/mm

Signature

Annexe 2 – Engagements de /////

Engagements de /// (catégorie « Acteurs immobiliers »)				
Objectifs de résultat				
		Projets neufs / Restructurations		Sites existants
Performance carbone et trajectoire de réduction	☐ Socle	Projets neufs - hors IGH : anticiper la RE2020 jalon+1 (IC construction) en fonction de l'année de dépôt des permis de construire - IGH : contribuer à la recherche et l'action collective autour des IGH bas carbone (techniques constructives, matériaux, fiches FDES, modes de calcul, ...) dans l'objectif de tendre vers ce niveau de performance Restructuration : niveau de performance correspondant au seuil du label BBCA Rénovation Standard applicable en vigueur	☐ Socle	Mettre en œuvre une réduction de 40% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la consommation d'énergie (scope 1 et 2) du site d'ici à 2030 par rapport à une date de référence à préciser, comprise entre 1990 et 2019, en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire.
	☐ Avancé	Projets neufs - hors IGH : anticiper la RE2020 jalon+2 (IC construction) en fonction de l'année de dépôt des permis de construire - IGH : contribuer à la recherche et l'action collective autour des IGH bas carbone dans l'objectif de tendre vers ce niveau de performance Restructuration : niveau de performance correspondant au seuil du label BBCA Rénovation Performance ou Excellence applicable en vigueur. Autre : _____	☐ Avancé	Mettre en œuvre une réduction de 50% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la consommation d'énergie (scope 1 et 2) du site d'ici à 2030 par rapport à une date de référence à préciser, comprise entre 1990 et 2019, en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire. ☐ Niveau de performance correspondant au label BBCA Exploitation Performance ou Excellence ou autre label d'exploitation (BREEAM, HQE, etc.) Autre : _____
Objectifs de moyens				
		Projets neufs / Restructurations		Sites existants
Formation et mobilisation des parties prenantes	☐ Socle	S'assurer de la formation systématique des équipes internes (asset managers, property managers, développeurs, concepteurs) qui interviennent sur les projets du territoire de Paris La Défense aux enjeux climat / carbone - indiquer le ou les moyens retenus	☐ Socle	S'assurer de la formation systématique des équipes internes (asset managers, property managers,...) qui interviennent sur les projets du territoire de Paris La Défense aux enjeux climat / carbone - indiquer le ou les moyens retenus
	☐ Avancé	S'assurer de la formation des partenaires / locataires et des fournisseurs-clés aux enjeux climat /carbone. Indiquer le ou les moyens retenus Autre : _____ _____	☐ Avancé	S'assurer de la formation des partenaires / locataires et des fournisseurs-clés aux enjeux climat /carbone. Indiquer le ou les moyens retenus Autre : _____ _____
Décarbonation des usages	☐ Socle	Mettre en place un accompagnement des preneurs à la prise en main du bâtiment sur la performance énergétique et climat. Concevoir des projets favorisant les mobilités actives (stationnement vélo, intégration au schéma de mobilité, etc.) en intégrant une expertise spécifique (ex: association usagers de vélo ou bureau d'études ayant des compétences en la matière).	☐ Socle	Communiquer, via une réunion ou une information a minima annuelle, avec les locataires, sur l'évolution de la consommation d'énergie/des émissions de GES ainsi que sur les actions de réduction des consommations à mettre en place de part et d'autre (au fur et à mesure de l'intégration de ces clauses dans les nouveaux baux).

		Projets neufs / Restructurations		Sites existants
				Faciliter l'utilisation des mobilités actives (mise en avant des parkings à vélo, de l'accès aux transports en commun, des parcours piétons, etc.).
	☐ Avancé	Aller au-delà du Code de la Construction et de l'Habitation (nombre de places de vélo fixé à 15% de l'effectif total accueilli simultanément dans le bâtiment tertiaire). Projets neufs : Concevoir un bâtiment facilitant une intensité d'usage élevée (modularité, auditorium ERP et d'accès facilité, etc.) et/ou réversibilité et piloter l'intensité d'usage. Autre : _____	☐ Avancé	☐ Communiquer, via une réunion ou une information a minima semestrielle avec les locataires, sur l'évolution de la consommation d'énergie/des émissions de GES ainsi que sur les actions de réduction des consommations à mettre en place de part et d'autre (au fur et à mesure de l'intégration de ces clauses dans les nouveaux baux). ☐ Développer l'intensité d'usage des bâtiments (mutualisation, etc.), intégrer de nouveaux usages et favoriser une offre avec un accès à un public plus large que les occupants de l'immeuble (ERP...). Autre : _____
Sobriété énergétique et décarbonation des cycles de matériaux	☐ Socle	Etudier systématiquement le raccordement au réseau de chaleur et de froid urbain. Privilégier le réemploi et le recyclage dans les matériaux de construction. Etudier systématiquement la restructuration versus la démolition et transmettre les études à PLD.	☐ Socle	Dans le cas de changement de locataire, valoriser autant que possible l'aménagement intérieur et le mobilier (diagnostic ressources, réemploi, ...)
	☐ Avancé	Dans le cas des constructions neuves, incorporer des matériaux de réemploi : Cible impact évité : 45 kg eq $CO2/m^2$ ou 5 typologies de matériau minimum et 5% granulats recyclés Dans le cas de restructuration, - conservation des matériaux de second œuvre dont la cote d'état de vétusté du diagnostic PEMD démontre un état permettant de ne pas les changer - assurer la réutilisation/recyclage du mobilier et/ou de l'aménagement intérieur - assurer un taux de valorisation des déchets supérieur à 80%. Installer des productions locales d'électricité, issues d'énergies renouvelables pour couvrir les besoins électriques. Autre : _____	☐ Avancé	☐ Adhérer à la Ligue PLD du concours Economies d'énergie CUBE ☐ Adhérer à la charte Ecowatt Autre : _____
Adaptation au changement climatique	☐ Socle	Projets neufs et restructuration : intégrer dans la conception des leviers d'adaptation aux futures conditions climatiques (par exemple : intégrer l'albedo et l'absorption parmi les critères de choix des matériaux et coloris pour les façades, toitures et espaces extérieurs, mettre en place une protection solaire des vitrages, végétalisation des toitures et des espaces extérieurs en leur donnant une fonction support de la biodiversité, envisager de végétaliser les façades etc.)	☐ Socle	Evaluer l'exposition du bâtiment aux risques liés au changement climatique et définir un plan d'adaptation. Informer les locataires sur les dispositifs mis en place pour prendre en compte les risques climatiques (ex : confort d'été), et les sensibiliser aux pratiques à adopter.

		Projets neufs / Restructurations		Sites existants
		Mettre en place des dispositifs permettant de réduire fortement les consommations d'eau (équipements économes pour eqts neufs, recyclage, pilotage) et la récupération des eaux de pluie.		
	☐ Avancé	Assurer le confort thermique d'été en maximisant les solutions low tech pour éviter les systèmes de climatisation. Mettre en place une gestion des eaux de pluie favorisant l'infiltration dans le sol (hors dalle de La Défense) Autre : _____	☐ Avancé	Mettre en place des dispositifs permettant de réduire fortement les consommations d'eau (équipements économes, recyclage, pilotage). Autre : _____
Solidarités et cohésion/acceptabilité sociale	☐ Socle	Favoriser l'insertion par l'économique de publics éloignés de l'emploi : Intégrer la dimension sociale dans l'objectif de tendre vers une cible de 5% d'heures d'insertion dans les contrats de travaux. Prévoir et autoriser l'usage transitoire et temporaire de bâtiments en attente de reconversion.	☐ Socle	Mettre des espaces à disposition des activités ESS ou à haut impact social sur certaines plages horaire (accueil dans le hall, horaires décalés, espaces vacants, prêt de salle, ...etc.).
	☐ Avancé	Installer des activités ESS ou à haut impact social sur une partie du RdC ou des locaux Autre : _____	☐ Avancé	Installer des activités ESS ou à haut impact social sur une partie du RdC ou des locaux Autre : _____

Transparence et reporting

Transparence et reporting carbone	Communiquer régulièrement des données liées au bilan carbone des projets), ainsi que des données essentielles à l'actualisation du bilan carbone territorial, en respectant les clauses de confidentialité et suivant une méthode définie lors de la première année d'application de la charte par un comité représentatif de l'ensemble des signataires. ***Clause de confidentialité** : PLD s'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble des données recueillies qui seront communiquées uniquement sous format agrégé (sauf accord express) et à des fins définies conjointement avec les signataires de la charte.*

Organisme signataire :
Représenté par *(nom, prénom),*
agissant en qualité de

Fait à , le jj/mm

Signature

Annexe 3 – Engagements de ICN

Engagements de ICN **(catégorie Occupants du territoire / Utilisateurs)**		
Objectifs de résultat		
Performance carbone et trajectoire de réduction	☐ Socle	☐ Avoir des moyens de mesure d'impact, une politique chiffrée de réduction d'émissions et un plan d'actions Ou ☐ Mettre en œuvre une réduction de 50% des émissions liées à la consommation d'énergie (scope 1 et 2) du site d'ici à 2030 par rapport à une date de référence à préciser, comprise entre 1990 et 2019, en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire. Ou ☐ Entamer la démarche ACT (Assessing Low-Carbon Transition) Pas-à-Pas développée par l'ADEME.
	☐ Avancé	Définir et mettre en œuvre des objectifs validés par la science selon la démarche ☐ Définir et mettre en œuvre des objectifs validés par la science selon la démarche Science Based Targets (STBi) Ou ☐ Joindre le mouvement Paris La Défense Can B, Ou ☐ Disposer d'un label type écolabel (ex: hôtellerie), certification ISO 14001 relative au management environnemental et ISO 50001 relative au management de l'énergie, etc.), ☐ Autre
Objectifs de moyens		
Formation et mobilisation des parties prenantes	☐ Socle	Former l'ensemble des collaborateurs travaillant sur le territoire de La Défense aux enjeux climat/carbone sous 12 mois après la signature
	☐ Avancé	Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des clients, des visiteurs, partenaires, fournisseurs. Communiquer à l'externe sur la stratégie post-carbone mise en place à l'échelle de l'organisation. Ou Autre
Décarbonation des usages	☐ Socle	Mettre en place une politique de mobilité (incitation financière mieux disante par rapport à la réglementation et sensibilisation) favorisant les modes durables (véhicules électriques, covoiturage, etc.) et actifs (vélo, marche) Adopter des pratiques (ex: respect des températures de 19°C en hiver/25°C en été) et des équipements et appareils performants énergétiquement (ordinateurs, mode de veille automatique, gradateur de lumière du jour, thermostat programmable, etc.) Assurer la présence systématique d'une option végétarienne dans les restaurants d'entreprise

Décarbonation des usages	☐ Avancé 3/4	☐ Adopter une politique visant à limiter les voyages d'affaires en avion, inscrite dans un document et rendue publique pour arriver d'ici 2030 à réduire de 60% les voyages d'affaire en avion par rapport à 2019 ☐ Assurer l'approvisionnement du restaurant d'entreprise en produits issus de l'agriculture biologique et/ou locaux et de saison avec proposition de menus végétariens ☐ Adhérer à l'association La Défense des Aliments pour lutter contre le gaspillage alimentaire ☐ Prendre des mesures pour développer l'intensité d'usage des locaux Autre :
Adaptation au changement climatique	☐ Socle	Mettre en place une politique de d'accompagnement spécifique pour les périodes de canicule (élargissement des mesures de télétravail, adaptation des horaires, assouplissement de la politique sur les tenues vestimentaires, etc.)
	☐ Avancé	Initier ou participer à des actions coordonnées de solidarité et d'accueil pour les personnes vulnérables lors des événements extrêmes (inondations, canicules, etc.) à l'échelle du territoire de La Défense Autre
Solidarités et cohésion/acceptabilité sociale	☐ Socle	Assurer des pratiques d'embauche inclusives ou recruter activement par l'intermédiaire d'organismes ou de services qui aident les personnes issues de la diversité ou éloignées de l'emploi (maisons de l'emploi, PLIE, associations d'insertion, etc.)
	☐ Avancé	Participer à des démarches de type Bureau du Cœur (copyright) Mettre à disposition un local pour une association œuvrant sur le territoire (accès aux soins, lutte contre la précarité, insertion par l'économique, …) Autre
Sobriété énergétique et décarbonation des cycles de matériaux	☐ Socle	Réduire de 40% d'ici 2030 les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite par rapport à 2010, notamment en réduisant les consommations de consommables dans le fonctionnement (optimisation de l'usage de matières premières, suivi et réduction du taux de perte, gestion de stock, suivi, limitation et valorisation des invendus) Surveiller, enregistrer et suivre la consommation d'énergie des activités abritées sur le territoire de La Défense
	☐ Avancé	☐ Adhérer à la Ligue Paris La Défense du concours Economies d'énergie CUBE ☐ Adhérer à la charte Ecowatt ☐ Garantir un approvisionnement énergétique à partir de sources exclusivement renouvelables. ☐ Définir des objectifs de réduction de la consommation d'énergie des activités abritées sur le territoire de La Défense, indépendants de l'évolution du volume d'activité. ☐ Réduire l'impact carbone des produits consommés et accroitre la part de consommables correspondants à des produits éco-conçus, fabriqués à partir de matériaux biosourcés, issus du réemploi ou recyclés, ou mettant en œuvre les principes de l'économie de la fonctionnalité Autre

Transparence et reporting		
Transparence et reporting carbone	☒ Socle	Etablir et communiquer le bilan carbone complet des activités situées sur le territoire de La Défense en respectant les clauses de confidentialité et suivant une méthode définie lors de la première année d'application de la charte par un comité représentatif de l'ensemble des signataires. ***Clause de confidentialité** : Paris La Défense s'engage à respecter la confidentialité des données recueillies qui seront communiquées uniquement sous format agrégé et à des fins définies conjointement avec les signataires de la charte.*

Organisme signataire : **ICN**

Représenté par *(nom, prénom),* P/o Campagne Jean-Philippe

Agissant en qualité de

Fait à Puteaux le jj/mm 21/07/23

Signature